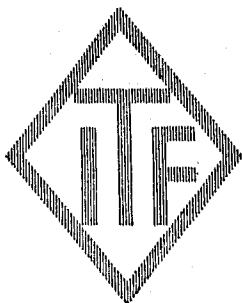


# FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

PARAÎT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISATIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST



N°18  
6ème année

Amsterdam, le 3 septembre 1938.

Un cheminot polonais (I.T.F.) est jete du train par des Nazis. Le 19 août dernier le personnel des chemins de fer trouva sur le parcours Dantzig-Gdynia le cheminot polonais Tadeus Winnicki gisant

dans une mare de sang. Le train lui avait arraché la main gauche et les deux jambes.

Winnicki avait l'intention de passer deux jours de congé au bord de la mer. Son permis de libre parcours l'autorisait à emprunter aussi des trains de marchandises. C'était dans la voiture de service d'un train de marchandises qu'il se rendit de Gdynia à Dantzig. Dans cette même voiture il y avait des Nazis dantzikois qui d'une manière provocante tenaient des propos injurieux contre la Pologne et annonçaient une prompte entrée des troupes allemandes dans le corridor polonais. Le cheminot polonais s'éleva contre ces paroles blessantes et menaça de dénoncer ses interlocuteurs à l'administration des chemins de fer. Sur ce les Nazis l'empoignèrent et le jetèrent hors du train qui roulait à toute allure. Le malheureux fut pris sous les roues.

Les autorités polonaises purent arrêter un des coupables, le chef de train Hasse. Afin d'extorquer la libération de la brute, les autorités nazies procédèrent immédiatement à l'arrestation de deux cheminots polonais. Les autorités polonaises toutefois réagirent énergiquement, obtenant la libération des deux otages. La tentative d'extorsion a par conséquent échoué.

Dans une série de villes polonaises, des meetings auxquels prirent part les organisations syndicales, ont eu lieu pour protester contre les menaces auxquelles sont exposés les cheminots polonais de la part de cheminots nazis et contre la terreur qui sevit à Dantzig. La censure polonaise a toutefois supprimé en partie les comptes rendus de ces réunions. (Pour les rédactions; Le quotidien socialiste de Varsovie "Robotnik" donne dans ses numéros des 21, 22, 24, 25, 27 et 28 août des détails sur cet acte de cruauté des Nazis.)

(I.T.F.) Nous avons suivi pendant deux mois dans quatre grands quotidiens allemands, le "Morgenpost" de Berlin, le "Hamburger Anzeiger", les "Leipziger Neuesten Nachrichten" et les "Breslauer Nachrichten", les nouvelles judiciaires. Nous avons attentivement étudié ces communications dans quelque 400 numéros mais n'avons pas été frappés par la fameuse influence ennoblissante des cinq années de régime nazi, tant vantée. Ce que nous avons pu constater, c'est que de nos jours les tribunaux allemands sont à même de voir sous un jour plus clément, des actes de vol, rapine, trahison, incendie volontaire, voies de fait, homicide, voire de meurtre. C'est là une conséquence de l'idéologie nazie prêchant que les intérêts de particuliers--et c'est contre des particuliers que sont dirigés ces actes punissables--ne sont que d'importance secondaire, à moins naturellement qu'il ne s'agisse d'atteintes portées à des biens appartenant à des dignitaires nazis. L'Etat et la race par contre, représentent tout aux yeux du juge nazi. Si l'accusé se trouve être un adversaire politique, aucun espoir que justice lui soit rendue, ne lui est permis. Des cruautés commises contre un adversaire ou quelqu'un d'une autre race, deviennent aux yeux des Nazis de louables vertus et les juges s'efforcent de rendre des sentences susceptibles de donner entièrement satisfaction à leurs mandants. La même différenciation faite entre un nazi et un non nazi est établie entre le "citoyen" aisé et les "citoyens communs". Dans le Reich de la "communauté populaire", c'est la justice de classe qui est à l'ordre du jour.

Justice de classe Un automobiliste de Naumburg avait permis à son fils mineur-- qui n'était pas en possession d'un permis de conduire--de se servir de la voiture. Un jour, ce fils à papa parcourait à ville à fond de train; un vieillard fut happé au passage et projeté sur le pave. Il mourut aussitôt. Le médecin dut constater plusieurs fractures du crâne et que la colonne vertébrale était brisée. La punition infligée au chauffard n'était qu'une peine de prison de 3 mois avec sursis, alors que le père s'en tira avec 500 marks d'amende. Mais, lorsque à Greiz un chauffeur professionnel de camion dont la voiture était surchargée et par surcroît équipée de freins dans un scandaleux état, renversa, parce qu'il n'avait pu arrêter sa voiture à temps, un enfant qui succomba aux blessures, il fut gratifié de 5 mois de prison. Le "citoyen" chauffeur de camion eut, lui, 5 mois tandis que le "citoyen", fils d'automobiliste, n'eut pour le même délit que 3 mois, peine que probablement, il n'aura même pas besoin de purger.

Une propriétaire d'immeuble berlinoise avait laissé sur l'escalier un tapis d'escalier fort usé. Une vieille dame se prit le pied dans une des déchirures, fit une chute et s'attira des blessures telles qu'elle succomba peu de temps après. La propriétaire fut punie pour homicide par imprudence d'une amende de 600 marks.

Un jeune ouvrier berlinois de 17 ans était chargé de détacher des parois d'un silo--servant à l'aménagement de poussière de charbon--le charbon qui s'y était collé. La loi sur la prévention des accidents stipule que dans ce cas l'ouvrier doit être retenu par une corde. Le chef responsable cependant ne s'était guère soucie de cette prescription, négligence qui eut comme conséquence que le jeune homme fut enfoui sous une masse de charbon qui s'était détachée du haut du silo, et asphyxié. S'il avait été encordé, il aurait pu être dégagé immédiatement et sauvé. La carence du chef ne fut punie que de 180 marks d'amende. De l'avis des Nazis, la vie des ouvriers vaut moins cher,....

Un paysan de Schleusingen avait négligé de notifier à temps aux autorités que la fièvre aphteuse s'était déclarée dans son cheptel et s'était opposé à la vaccination réglementaire du bétail. Il fut puni de 3 mois de prison. Un riche fermier avait donné à manger à ses ouvriers la viande d'un veau mort-né sans faire contrôler la viande auparavant; le tribunal de Hebelschwerdt ne lui infligea qu'une amende de 200 marks vu qu'il n'avait pas compromis la santé du bétail mais "seulement" celle d'ouvriers.

A Hoyerswerda, un individu avait si cruellement battu un chien que l'animal put à peine encore regagner sa niche; arrivé là le chien tomba mort. L'homme reçut 3 mois de prison pour mauvais traitements infligés à un animal. Un membre du Groupe des très jeunes, section pour les enfants des Jeunesses hitlériennes, tira sur des moineaux avec une carabine pneumatique pour exercices de tir, sans les toucher. Trois jeunes ouvriers sortant d'une usine voisine se moquent amusés de sa maladresse et lui jettent de la neige. L'enfant se plaint auprès de son supérieur, un jeune homme de 19 ans; celui-ci lui arrache l'arme des mains et se

met en devoir de tirer sur les trois ouvriers. L'un est atteint au bras, un deuxième coup ne porte pas. Les ouvriers se réfugient dans un lavoir. Le chef de Groupe, l'arme en joue, se met aux aguets et lorsque, après un certain temps, les ouvriers quittent prudemment le refuge, un coup tiré atteint le second ouvrier dans l'oeil. Trois mois de prison pour le jeune criminel!

On ne fait pas plus de cas d'un ouvrier que d'un chien.

## II.

Vilenie sans pareille. A Potsdam une femme vole son mari. Afin de détourner l'attention elle accuse le livreur de journeaux et porte plainte contre lui, chose qui est qualifiée à juste titre par le tribunal de "vilenie sans pareille". On lui inflige 2 mois de prison. Une peine identique est toutefois infligée par le tribunal spécial de Leipzig à une femme qui avait, au bureau de placement, fait dans un état de vive agitation, ainsi que l'a reconnu le tribunal, "des remarques malveillantes et dénigrantes au sujet d'institutions de l'Etat".

A Erfurt, une femme dénonce une ennemie à la police, en l'accusant, tout en sachant que c'était faux, d'avortement provoqué. "Vu la mentalité méprisante de l'accusée" le tribunal la condamne à 4 mois de prison. Le tribunal spécial de Halle condamne 9 femmes et 2 hommes de la région de Zeitz bien que chez eux il ne puisse être question de "mentalité méprisante" à des peines de prison allant de 3 à 4 mois, uniquement pour adhésion à l'Association interdite des exégètes les "Ernste Bibelforscher". Cette association ne combat pas l'Etat nazi. Si elle le faisait, ses adhérents seraient persécutés pour haute-trahison de même que les syndicalistes clandestins, les socialistes, les communistes et autres adversaires du régime. Même les tribunaux ne reprochent pas autre chose aux exégètes que la continuation d'une association interdite et ils savent que cette secte ne se soucie guère du national-socialisme, chose d'ici bas. Les exégètes toutefois refusent d'idolâtrer Hitler, ils refusent de faire le salut hitlérien qu'ils qualifient de païen et de prêter le serment de fidélité à Hitler. Ils refusent enfin, de même que les "Quakers" et les mennonites de faire du service militaire ou de travailler dans des industries de guerre. C'est pourquoi leur association a été dissoute et que ses partisans sont l'objet de condamnations plus graves que les malfaiteurs. Pendant la période dont il s'agit ici, beaucoup de jugements ont été <sup>publiés</sup> prononcés contre des exégètes, alors qu'il est rare qu'on donne de la publicité aux sentences prononcées contre des adversaires politiques.

Des mères dénaturées ne sont condamnées qu'à des peines de prison....

A Waldenburg, une marâtre laisse mourir de faim sa demi-fille de 8 ans alors qu'elle est aux petits soins pour son propre rejeton. Elle fustige presque journellement la pauvre enfant avec une courroie de cuir et fait marcher la T.S.F. pour étouffer les cris de sa victime. En hiver, l'enfant vêtue trop légèrement, souffre du froid. La marâtre ravit à la fillette les vêtements chauds que des voisins apitoyés lui donnent, pour les mettre à sa préférence. La mère n'est punie que de 4 mois de prison. Un couple berlinois bat cruellement avec une courroie et une batte un enfant de 3 ans, né de la femme avant le mariage. L'homme est condamné à 10 mois, la femme à un an de prison. Une autre femme à Berlin bat son fils illégitime âgé de 7 ans avec une bûche de bois, elle le laisse s'en-crasser, le néglige et ne lui donne pendant des jours rien à manger. En hiver elle l'enferme dans une pièce glaciale pendant des heures, de sorte que l'enfant en contracte des engelures aux mains, <sup>et</sup> aux pieds. Au moment où le tribunal pour les mineurs intervint, l'enfant n'avait presque pas mangé pendant 3 jours et pouvait à peine se tenir debout. Le tribunal aurait pu punir la mère à une peine de réclusion; il reconnut des "circonstances atténuantes" et se contenta de 2 ans de prison.

....., mais la maison de correction est prévue pour une femme ayant montré du caractère. La cour d'assises populaire (Volksgerichtshof) refusa le bénéfice de "circonstances atténuantes" à une femme uniquement accusée de ne pas avoir dénoncé à la Gestapo son mari actif dans le mouvement illégal. Elle la condamna à 2 ans de peine correctionnelle.

## III.

Pour des brutes des peines clémentes. Des enfants de Breslau se jetaient des boules de neige et une boule alla s'égarer dans le couloir d'une maison. Le concierge se jeta sur les enfants, donna quelques gifles à un gosse de 7 ans, attrapa un autre de 10 ans au collet lui donna quelques coups dans la figure et le jeta par terre. Un témoin adulte déclara que la manière d'agir du concierge l'avait indigné. Le tribunal de simple

police de Breslau ne partagea pas cette indignation et condamna simplement le concierge à 20 marks d'amende pour voies de fait. Il ne considéra pas qu'il s'agissait de mauvais traitements. - A Glatz, un maître artisan battait à la moindre occasion ses apprentis, des garçons sérieux ayant reçu plus tard chez un autre patron, d'excellents certificats, leur lançait des coups de poing, et des coups de pied. Il s'en tira avec 800 marks d'amende. - Un joueur d'écarté agace, par des réflexions sarcastiques d'un spectateur frappa celui-ci sur la tête avec une chaise. L'homme s'effondra et perdit connaissance. Il dut rester longtemps à l'hôpital. Le grossier personnage qui avait sans doute appris dans les S.A. cette manière de réagir, fut condamné à 3 semaines de prison. Un repris de justice battait sans cesse sa jeune femme de 20 ans. Un jour il la traîna par les cheveux à travers l'appartement et lui appliqua contre la tempe la bouche d'un revolver, l'effrayant à mort. Elle croyait que l'arme était chargée. L'homme fut condamné à 5 mois de prison.

...mais des peines impitoyables pour d'innocentes critiques. Le tribunal spécial de Leipzig condamna également à 5 mois de prison un ouvrier qui s'était exprimé d'une manière irrespectueuse au sujet de la croix gammée.

Les fripons et les escrocs ne sont que légèrement punis. Deux vagabonds qui avaient volé des bicyclettes et des motocyclettes ont eu respectivement 3 et 6 mois de prison. Le chef d'un bureau de postes à Elmshorn qui avait détourné 1.284 marks a eu, lui, 8 mois de prison. Un fonctionnaire municipal de Schweidnitz qui avait subtilisé 2.000 marks et falsifié les écritures pour en faire disparaître toute trace a été condamné à 9 mois. Une voleuse pratiquant dans les grands magasins ayant comparu 8 fois déjà devant le tribunal, a eu 10 mois de prison pour tentative de vol avec effraction. A Berlin, un individu qui avait dans 15 cas procuré à des familles modestes des logements dont il ne disposait pas et qui se faisait payer d'avance le loyer d'un ou de deux mois, a été condamné à 9 mois de prison. Dans le Hirschberger-Tal deux prétendus voyageurs de commerce avaient vendu à de petites gens des tissus qu'ils ne possédaient point; 9 mois de prison.

Mais celui qui critique des trompeurs est durement châtié... Le tribunal spécial de Leipzig condamna un homme pour "réflexions outrageantes" contre des personnalités dirigeantes de l'Etat à 12 mois de prison. On se tait prudemment quant à la nature de ces réflexions. Il se pourrait qu'elles aient un fond de vérité.

#### IV.

Voleurs, brutes, personnes montrant du caractère.. Des juges nazis ont condamné à un an de prison: un voleur récidiviste qui avait volé à son père 52 marks, un montre en or et une alliance et dérobé à une vieille femme indigente une allocation de loyer de 13 marks; un jeune homme qui, ensemble avec son frère, avait attaqué une femme dans la rue, lui serrant la gorge pendant que son frère lui arracha son sac à main; 4 exécutés, 3 hommes et une femme, condamnés à cette même peine par le tribunal de Halle.

A Görlitz une voleuse récidiviste qui avait dérobé des vêtements à une vendeuse, eut 13 mois de prison; à Halle deux exécutés furent condamnés à 15 mois chacun.

Un habitant de Dresde battait un enfant de 6 ans que sa femme avait eu avant le mariage, pour des riens en lui donnant des coups de poing et en le frappant avec une verge ou un nerf de boeuf. Le corps de l'enfant complètement apeuré était couvert d'ecchymoses. La brute fut condamnée à 18 mois. - Deux Berlinoises avaient fait accroire à un ouvrier qui venait d'être transféré à Berlin, qu'ils lui avaient loué une chambre et se firent déboursier par lui ses derniers 10 marks 3 mois de prison pour chacun des escrocs. - De 168 exécutés, toute une série fut condamnée par le tribunal de Hambourg à 4 années de prison.

Un tricheur de métier de Idzehoe promit à des paysans de leur procurer des matelots pour aider aux travaux de la moisson, s'ils consentaient à le payer pour sa peine. Une peine de prison de 15 mois lui fut infligée. Une bohémienne, voleuse récidiviste, fut punie d'un an et 9 mois de prison alors qu'à Hamm une femme socialiste accusée d'activité illégale fut condamnée à un an et 9 mois de travaux forcés.

Un escroc pratiquant dans les mariages, déjà condamné 17 fois eut deux ans de correctionnelle pour 6 nouveaux cas. La même punition fut infligée à un soi-disant inventeur travaillant dans le cadre du Plan quadriennal qui, en prétendant avoir inventé un métal léger indechirable, avait escroqué 1.450 marks. Une même peine échut à un individu qui avait

subtilisé à son patron des lots assez importants de denrées alimentaires et à ses collègues du linge et des vêtements, ainsi qu'à deux social-démocrates de Hamm, inculpés d'activité illégale.

Quatre ans de travaux forcés ont été prévus pour: un incendiaire qui avait mis le feu à sa maison pour entrer en possession de la prime d'assurance, des communistes de Magdebourg, pour haute-trahison, des accusés de Fürth en Bavière, apparemment adeptes de groupements politiques conservateurs ou catholiques. Les peines infligées à certains membres de ce dernier groupement étaient encore plus considérables, allant jusqu'à 8 années de travaux forcés.

Ont été condamnés à 5 ans de travaux forcés: un fonctionnaire de Coblenze pour corruption et forfaiture constante et un membre du parti du "Schwarze Front" pour activité illégale ainsi que, pour le même motif, un socialiste de Hamm.

On voit qu'au pays nazi, des crimes non politiques sont rarement punis de peines correctionnelles et que selon l'avis des juges nazis de graves délits de droit commun peuvent être expiés en prison. Pour des crimes politiques au contraire, la peine des travaux forcés est prévue en règle générale, même lorsque l'Etat--ainsi que c'est le cas pour les exécutés--n'est nullement mis en danger.

On a été condamnés à 10 ans de travaux forcés: un individu qui à Arnstadt, à côté d'un atelier de faux-monnayage florissant formait des parjures, il avait incité six de ses salariés à faire sous la foi du serment, au cours de procès contre lui, des déclarations sciemment fausses en sa faveur, ainsi que deux socialistes pour activité politique illégale --le journal ne dit pas si c'était un jugement rendu par la cour d'assise ou par le tribunal de Hamm.

## V.

Les procès pour attentats aux mœurs éclairent d'une lumière toute spéciale la justice et la morale au pays des Nazis.

Une jeune femme fut réveillée en sursaut la nuit par un individu qui se glissait à côté d'elle et devint aussitôt empressée. Elle sauta du lit, fit de la lumière et reconnut en le visiteur nocturne un camarade de débauche de son mari. Les deux amis avaient passé une partie de la nuit au cabaret, puis étaient sortis ensemble afin de mettre en scène la visite nocturne. Ils s'étaient retrouvés ensuite. L'époux avait nourri l'espoir que son camarade réussirait à séduire sa femme et lui fournirait ainsi une raison pour faire une demande en divorce. Le tribunal condamna le vert-galant pour outrage à la pudeur à 200 marks d'amende. A Idzehoe, un mari avait contraint sa femme à exercer le métier de la prostitution; il fut condamné à 10 mois de prison. A Glogau, un repris de justice, ayant comparu 10 fois déjà devant les assises et s'étant rendu coupable de manquements vis-à-vis de jeunes apprentis a été condamné à 2 années et demie de prison. A Görlitz, un mari qui avait poussé sa femme à la prostitution fut condamné à une année et demie de prison. Un couple de Ratibor qui avaient sacrifié leur fille, furent condamnés à respectivement un an et demi et 2 ans de travaux forcés. Un individu à Schweidnitz, qui comme éducateur dans une maison d'éducation dirigée, avait séduit 6 mineures fut puni de 2 ans de travaux forcés. Une année et demie de prison fut infligée à Breslau à un homme qui avait abusé d'un garçonnet de 11 ans, 2 ans de prison à un récidiviste de Breslau pour le même délit. A Beuthen, un individu fut condamné à 15 mois de travaux forcés pour inceste. A Breslau deux jeunes "aryens" eurent respectivement 5 mois de prison pour "profanation de la race". Le cas inverse s'étant produit, valut à un Juif de Breslau 2 ans de travaux forcés, à un habitant de Coblenze 3 ans, à un Francfortois 5 ans, à un Hambourgeois 6 ans et demi et un habitant de Breslau 8 ans de travaux forcés.

Si ces actes de "profanation de la race" sont punis de peines si sévères, cela s'explique par le fait qu'ils sont déferés à des tribunaux spéciaux, composés de Nazis choisis parmi les anti-semites les plus exaltés.

Assassins..... A Berlin, un homme s'était perdu par l'ivrognerie et le jeu. Il vivait en continuelle discorde avec son épouse. Une nuit il battit sa femme, endormie, avec un tire-botte, pour qu'elle s'évanouisse et pour pouvoir ensuite ouvrir le robinet du gaz afin de provoquer l'asphyxie. Il fut puni de 6 mois de prison. A Glatz, un homme frappa un instituteur sur la tête avec une latte au point que la victime succomba aux blessures reçues: deux ans de prison. Un homme frappa sa femme à coups de marteau sur la tête et la menaça avec un couteau: 4 ans de travaux forcés pour tentative de meurtre. Un criminel de 20 ans de Breslau avait assassiné sa tante et dilapidé l'argent volé à la victime. On l'a condamné

à 15 ans de travaux forcés. Un habitant de Lübeck qui avait tiré sur une jeune fille et l'avait tuée a été condamné à la même peine pour homicide. Le procureur avait à juste titre réclame la peine capitale sous inculpation de meurtre. Les juges ont cependant voulu dans ce cas, éviter une condamnation à mort.

et meurtriers en robe... Il y a cependant des cas où les juges allemands rendent des sentences de mort, encore que la loi leur eût permis d'user de clémence. Le Tribunal du Peuple à Berlin a condamné à la peine capitale les communistes Lovacs pour haute trahison et les communistes Steidle, Liselotte Hermann et Görlitz pour haute trahison et crimes contre la sûreté de l'Etat. L'acte de haute trahison aurait consisté dans le fait que les quatre personnes nommées avaient tenté de constituer en Allemagne du sud une organisation illégale communiste. Les journaux ne précisent pas en quoi auraient consisté les crimes contre la sûreté de l'Etat. Les inculpés auraient d'ailleurs dans tous les cas été déclarés coupables de haute trahison ou de crimes contre la sûreté de l'Etat et condamnés à mort ainsi que le démontre le sort échu à Lovacs, condamné à mort pour haute trahison, uniquement.

Tous les quatre ont été décapités.

A Glogau, un individu fut, il y a quelques années, condamné à la peine capitale pour avoir poussé froidement dans l'Oder son amie enceinte pour se débarrasser d'elle et qui, voyant que la jeune femme atteignait la rive à la nage l'avait tenue submergée jusqu'à ce qu'elle fut asphyxiée. Ce monstre fut gracié par Hitler et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Les quatre communistes, dont une femme, qui n'avaient pas fait couler une goutte de sang ont dû monter sur l'échafaud.

Ce sont là des pratiques caractéristiques de ce qui s'appelle le Droit dans l'Allemagne actuelle.

Quelle sera la récolte de parcelle semence?

Les bateaux de "Kraft durch Freude" (I.T.F.) Le Front allemand du Travail et les manoeuvres de la marine.-----  
Le Front allemand du Travail a affrété quelques paquebots au profit des croisières organisées par sa section de "Kraft durch Freude". Les bâtiments affrétés ont été transformés en vue de transports massifs et un bateau ultérieur, le "Wilhelm Gusthoff" a été spécialement construit dans ce but. Sur le désir de l'amirauté allemande, le "Wilhelm Gusthoff", a été aménagé de manière à pouvoir être équipé de pièces d'artillerie et de tubes lance-torpille. En attendant la mobilisation, ces différents paquebots font des voyages pour "Kraft durch Freude".

Lors de la mobilisation d'essai au mois d'août --qui sans l'attitude de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ne laissant place à aucune équivoque-- se serait terminée par une agression contre la Tchécoslovaquie, la flotte de "Kraft durch Freude" a joué son rôle. Le quotidien du Front du Travail s'en vante dans un article: "La flotte de "Kraft durch Freude" prend part aux manoeuvres de la Marine".

La marine allemande a contrôlé, quant à leur vitesse et leur agilité, les bateaux affrétés avec l'argent pressuré aux ouvriers allemands!